Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 17 (1881)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL 15 OCTOBRE 1881

XVIIe Année. *N° 20.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Les jardins d'enfants sans jardins. — Conférences générales des instituteurs neuchâtelois. — Les maîtres secondaires bernois à Münsingen. — Exposition scolaire suisse à Zurich, en 1883. — Caisse de prévoyance dans le canton de Neuchâtel. — Cours de répétition de Delémont. — Instruction publique en France. — Education britannique. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Variétés : Toast de M. Daguet à la Suisse allemande. — Partie pratique.

Les jardins d'enfants sans jardins.

L'*Educateur* du 1er septembre nous apporte quelques aphorismes de Frœbel, auxquels fait suite une courte, mais fort énergique protestation contre les jardins d'enfants sans jardins. Cette protestation venant d'une plume aimée et écoutée de tous, nous croyons de notre devoir d'y répondre et d'exposer ici la pensée du maître à ce sujet.

Pas de *jardins d'enfants sans jardins!* A vrai dire l'anathème n'est pas nouveau; il provient comme tant d'autres hérésies sur la méthode Frœbel du manque de connaissance exacte de la pensée du pédagogue thuringien et de son œuvre. Et ce n'est point au grand public que nous adressons ce reproche, mais bien à la majorité des écrivains pédagogues, à ceux qui traitent journellement des questions d'éducation et d'enseignement. Le style lourd, parfois diffus de Frœbel, la difficulté qu'on éprouve

à dégager la pensée de ces interminables périodes en est sans doute en partie la cause. Mais Frœbel a eu le bonheur de rencontrer dans un ancien collaborateur, un biographe admirable, un écrivain qui nous a transmis les principes et la pensée philosophique de son vénérable ami, dans un style net, concis, énergique. Nous avons nommé le Dr Wichard Lange, le rédacteur des *Feuilles rhénanes*, le continuateur de Diesterweg. C'est à lui qu'il faut recourir dès que l'on cherche la lumière sur tant de points encore controversés du système ; c'est lui qui sera notre guide dans les lignes qui vont suivre.

« La vie de Frœbel (1), écrivait dernièrement le Dr Lange, comprend deux périodes. Pendant la première période, le futur pédagogue lutte sans cesse; il ne s'accorde aucun repos, il veut trouver la voie, résoudre le problème de l'existence. Et lorsque, selon lui, il a trouvé la solution du problème, il s'y consacre corps et âme avec un dévouement, une abnégation sans pareille, supportant avec joie les difficultés, les épreuves, les privations, voire même les persécutions, toujours prêt à donner sa vie pour sa cause. Et dans le travail et la lutte, ajoute le Dr W. Lange, Frœbel ne regarda jamais en arrière, il fut toujours plein d'espoir, car il avait pour mobile et pour soutien l'amour de la vérité, l'amour de l'humanité, l'amour de l'enfance et de la jeunesse. » — C'est au début de la seconde période, lorsqu'il croit avoir trouvé cette solution tant cherchée, que Frœbel ouvre à Keilhau, en Thuringe, un pensionnat de jeunes gens. C'est là qu'il va appliquer à la pratique de l'éducation et de l'enseignement cette loi qu'il a découverte, cette loi des analogies dans la réalisation de laquelle il voyait la solution du problème social. On connaît tous les déboires, toutes les épreuves qui vinrent fondre sur Frœbel et sur son *Institut universel d'éducation*. Découragé, il se décide à quitter Keilhau, qui passe dès lors entre les mains du Dr Barop, l'un de ses collaborateurs. C'était en 1832 ; Frœbel se rend en Suisse, dans le canton de Lucerne. En 1833, la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne charge Frœbel d'organiser pendant l'été des cours trimestriels aux régents en fonctions, et en 1835 elle l'appelle à la direction de l'orphelinat de Berthoud. C'est en remplissant les fonctions difficiles et multiples de *Waisenvater*, en cherchant à réaliser parmi ses chers orphelins le problème du développement harmonique, que Frœbel arrive à l'idée première du *Kindergarten*, à la nécessité d'un développement harmonique par l'*ac-*

(1) *Rheinische Blaetter*, 5me livraison, septembre-octobre 1881.

tion. Il a reconnu l'insuffisance de l'enseignement pestalozzien, de l'intuition par la vue qui ne développe que les facultés réceptives. Frœbel a trouvé *l'intuition par le travail*, qui éveille surtout les facultés productives.

Nous appuyons à dessein sur ce fait trop peu connu chez nous, c'est que Berthoud et la Suisse ont vu naître la première ébauche du *jardin d'enfants*. Des détails circonstanciés sur cette classe enfantine de l'orphelinat nous ont été fournis par d'anciennes élèves, qui ne prononçaient pas le nom de Frœbel sans nne émotion profonde et se souvenaient avec bonheur de son enseignement.

A la fin de 1836, la santé de Mme Frœbel oblige son mari à quitter la Suisse et à se rendre à Berlin, où des affaires de famille le retiennent tout l'hiver. Frœbel consacre tout son temps à étudier l'organisation et l'enseignement des asiles de l'enfance *(Klein-Kinder Bewahranstalten)*. Il passe dans ces institutions des semaines entières, arrivant le matin avec les élèves et ne quittant que le soir, observant, étudiant, s'informant de la marche avec le plus grand soin. Dans les quelques lignes qu'il consacre plus tard à ces institutions, Frœbel rend pleine justice aux intentions philanthropiques des fondateurs, mais il ne peut s'empêcher d'être frappé des lacunes que présentent ces établissements à la fois garderie et école primaire. Aussi, rentré en Thuringe, le voyons-nous s'occuper sans relâche à créer ses moyens d'occupation. Bientôt il a réuni à Blankenbourg, où il habite, quelques jeunes enfants et dirige lui-même son institution naissante. Le voisinage de Keilhau et de ses anciens collaborateurs, la présence de son fidèle Middendorf, tout l'encourage dans sa nouvelle entreprise. En 1838, il se rend à Dresde, où pendant plusieurs semaines il donne des conférences avec exercices d'application. Nous possédons ses lettres à Mme Frœbel sur les leçons qui ont lieu *dans une école sans jardin*. Nous y trouvons la preuve irréfutable que le *Kindergarten*, s'il n'existait pas de nom, existait bien de fait. Barop nous raconte que Frœbel chercha longtemps. L'appellation d'*asile de l'enfance*, il la repoussait, parce que le but de son institution est un but pédagogique et non philanthropique. Quant au nom d'*école enfantine*, voici ce que Frœbel écrit à ce sujet : « Je ne puis lui donner le nom affecté jusqu'ici à des établissements analogues, celui d'école enfantine, *parce que mon institution ne doit pas être une école*, car les enfants n'y seront point instruits et disciplinés à la façon de l'école. » Il y a plus. Voulant substituer le travail à l'étude, le fait au livre, voulant, pendant tout le cours de la première

enfance, faire prédominer l'*action*, Frœbel ne pouvait appeler sa création une école. « Au jardin d'enfants, écrit-il plus tard, le but à poursuivre est le développement harmonique, l'éducation de toutes les forces de l'enfant. A l'école, c'est le contraire qui a lieu. Là, le but principal, c'est l'étude de l'objet, la connaissance de sa forme, de ses propriétés, de ses rapports avec le reste de la création : l'éducation et le développement de l'élève viennent en seconde ligne. »

C'est seulement au mois de juin 1840, peu de jours avant l'ouverture solennelle de son institution modèle, que Frœbel, par une inspiration soudaine, a trouvé la désignation touchante de *jardins d'enfants*. Le Dr Barop nous raconte comment, par une belle soirée d'été, lui et ses amis reconduisaient Frœbel à Blankenbourg. Arrivés au sommet du Steiger, colline qui sépare les deux vallées, ils s'assirent pour contempler le spectacle du soleil couchant toujours si beau sur les hauteurs verdoyantes de la Thuringe. Tout à coup Frœbel, qui venait de se plaindre de n'avoir pas encore de nom pour son nouveau-né, se leva en s'écriant : « *Eureka!... Eureka!... Kindergarten soll die Anstalt heissen!* » (« Mon institution s'appellera *jardin d'enfants!* »)

Mais quelle signification le pédagogue attachait-il à ce mot de jardin d'enfants? Le prenait-il au sens propre et voulait-il dire par là même que son institution de petits enfants devait être placée au milieu d'un jardin? Tout lecteur attentif et impartial se persuadera sans peine que pour Frœbel cette expression poétique est prise au figuré, qu'il y attachait un sens purement symbolique. Ouvrons le prospectus-programme qu'il adresse aux actionnaires du premier jardin d'enfants ouvert à Blankenbourg le 28 juin 1840 : « De même que nous voyons les plantes, grâce à la protection divine et aux soins d'un jardinier expérimenté, croître et se développer en harmonie avec la nature au milieu de laquelle elles sont placées, de même aussi l'homme-enfant, à la fois germe et partie de l'humanité, doit être élevé et développé en harmonie avec lui-même, avec Dieu et avec ses semblables. » — « Mon institution, dit-il plus loin, sera le jardin où l'homme-enfant grandira et s'épanouira en vue des années à venir. Et c'est dans ce *jardin* que nous formerons à la culture de l'enfance les jardiniers et les jardinières auxquels incombera l'accomplissement de notre œuvre. » — « Si je l'appelle jardin, écrit encore Frœbel, c'est parce que le jeune enfant doit y être élevé conformément aux lois de la nature, parce que ses sens doivent y être exercés d'une manière harmonique, son corps développé, son cœur dirigé vers le bien. »

Ce n'est que beaucoup plus tard, lorsqu'il traite des soins que les élèves doivent donner à leurs jardinets et parlant de la culture de la terre comme moyen d'occuper l'enfance, que Frœbel appuie sur la nécessité d'un jardin. Mais ce jardin, il le réclame non-seulement pour son *Kindergarten,* mais pour chaque école primaire, secondaire et supérieure. Cette idée, reprise dans ces dernières années par le Dr Erasme Schwabe, de Vienne, a donné naissance aux *Schulgarten (jardins scolaires)*. Mais dans la création de Frœbel, il ne peut y avoir de doute, le jardin proprement dit se place à l'arrière-plan. Quant à nous, nous croyons un jardin chose désirable, *nécessaire* même au jardin d'enfants, mais nous ne le jugeons pas *indispensable*, sinon nous condamnerions la plupart des grandes villes à être éternellement privées de jardins d'enfants. A Londres et à New-York, une école publique, entourée d'un jardin, est chose presque impossible, vu les prix auxquels se vendent les terrains à bâtir. Bruxelles possède aujourd'hui *sept* jardins d'enfants municipaux, fréquentés par plus de mille élèves. Ces établissements sont fort bien installés, les salles sont spacieuses, bien éclairées et bien aérées, le matériel est excellent, le personnel fort nombreux est bien préparé et sous une direction intelligente et éclairée applique fidèlement la méthode. Bien des villes et bien des Etats pourraient envier à la capitale de la Belgique ces belles institutions, et cependant dans la plupart des cas *il a fallu* renoncer au jardin, se contenter d'un préau ou d'une cour. Et pourtant, une enseigne placée sur la porte de chacun de ces établissements porte en français et en flamand le mot de *Jardin d'enfants*. Pour notre part, nous pensons que l'administration communale, qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour arriver à de si excellents résultats, avait le droit de donner aux anciennes écoles gardiennes, transformées et réformées selon l'esprit de Frœbel, le nom de jardins d'enfants. Nous croyons qu'en agissant ainsi, elle a agi selon le cœur du pédagogue thuringien, car il était de ceux qui savent que *la lettre tue, mais l'esprit vivifie* (1).

Caroline PROGLER.

(1) En remerciant cordialement notre aimable et habile collaboratrice de son instructif plaidoyer en faveur des *jardins d'enfants qui n'en sont pas*, nous nous réservons de revenir sur ce sujet et de rompre une lance courtoise en faveur des *jardins d'enfants* qui réalisent l'idéal tout entier de Frœbel. *(Note de la rédaction.)*

Conférences générales des instituteurs neuchâtelois.

Les 19 et 20 septembre dernier, les instituteurs neuchâtelois et bon nombre d'institutrices étaient réunis au château de Neuchâtel, sous la présidence de M. Roulet, directeur de l'instruction publique, pour discuter et adopter des conclusions définitives sur les questions mises à l'étude dans les sections pendant l'année. La première de ces questions était ainsi conçue :

Quelles sont les mesures à prendre pour assurer une meilleure fréquentation de l'école, afin que l'enseignement donné aux jeunes agriculteurs et aux apprentis soit plus fructueux? (Conditions de la dispense; organisation des classes de dispensés.)

Quelle utilité pourrait avoir l'introduction du livret scolaire et du certificat d'études?

M. Cyrille Vaucher, instituteur aux Verrières, avait été chargé de résumer, dans un rapport général, les idées émises dans les six rapports des sections et de présenter des conclusions. Ces conclusions donnèrent lieu à une intéressante discussion et furent adoptées dans la forme suivante :

1. La fréquentation de l'école, base essentielle du développement de l'instruction publique primaire, n'est pas suffisamment régulière dans notre pays.

2. La loi scolaire du 17 mai 1872, appliquée d'une manière ferme et intelligente, est reconnue suffisante pour obtenir une bonne fréquentation.

3. Il est désirable que les commissions d'éducation cherchent à diminuer le nombre des absences par tous les moyens dont elles disposent :

a) En évitant d'accorder des congés en longues séries et pour des sujets futiles;

b) En surveillant les mutations, les enfants négligés;

c) En faisant une sage répartition des vacances;

d) En examinant s'il n'est pas possible, dans les endroits agricoles, d'organiser des classes du matin, de 7 à 11 heures.

Elles seront soutenues par les juges de paix ou présidents de tribunaux.

4. Il est émis le vœu que des dispositions législatives soient élaborées concernant l'enseignement privé.

5. Les instituteurs s'efforceront par l'amélioration constante des méthodes et l'attrait de l'enseignement d'attirer et d'y retenir les élèves.

6. La dispense de l'école régulière pour entrer aux cours de répétition ne sera accordée que deux fois par an, à la suite d'un examen dont la matière sera fournie par l'Etat, lequel jugera en dernier ressort.

7. Les cours de répétition seront organisés en classes spéciales partout où le nombre des dispensés permettra cette mesure.

Les six heures de leçons, prévues à l'article 25, seront réparties sur deux jours au plus, déterminés par la commission d'éducation.

8. Le livret scolaire, établissant chaque année la fréquentation de l'école, le niveau d'instruction, le travail et la conduite de l'élève, consti-

tuera un véritable progrès. Le porteur le produira à ses examens de recrues.

9. Le certificat d'études, délivré à la suite d'un examen dirigé par l'Etat peut rendre d'excellents services à l'école primaire. Il pourra être annexé au livret scolaire. Il donnera droit à l'émancipation définitive de l'école.

DEUXIÈME QUESTION.

Quelle est la méthode à suivre pour l'enseignement graduel de l'arithmétique et quels sont les moyens à employer pour améliorer, dans nos écoles, cette branche d'étude, principalement dans les classes inférieures?

Le rapport général, présenté par M. Tripet, instituteur à Neuchâtel, se terminait par les conclusions suivantes, lesquelles, après discussion, ont été définitivement adoptées :

I. La méthode à suivre pour l'enseignement de l'arithmétique dans l'école primaire doit être essentiellement intuitive.

II. Les moyens à employer pour améliorer cet enseignement, principalement dans les classes inférieures sont :

a) L'application rigoureuse de l'article de la loi, relatif au dédoublement des classes comptant plus de 50 élèves.

b) Une plus grande importance accordée à l'étude de l'arithmétique élémentaire dans les établissements destinés à former des instituteurs et des institutrices.

c) L'adoption d'un programme général bien coordonné et d'un cours élémentaire d'arithmétique théorique et pratique, destiné aux écoles primaires.

d) L'introduction, dans chaque école, du matériel nécessaire à l'enseignement intuitif de l'arithmétique.

Les rapports des conférences de district contiennent en outre les directions suivantes :

1. Employer fréquemment le boulier-compteur et tous les moyens intuitifs possibles.

2. Accorder une place importante au calcul mental, dont les exercices seront courts, fréquents, variés et sagement combinés avec les exercices écrits.

3. Rendre les élèves habiles dans le calcul écrit.

4. Dans la règle, les problèmes seront résolus en classe; ils auront une tendance pratique et resteront toujours à la portée de l'intelligence des élèves.

5. De temps en temps, les écoliers seront appelés à composer des problèmes sur les données numériques fournies par le maître.

6. L'étude du système métrique marchera de front avec celle des fractions décimales.

7. Les fractions ordinaires seront enseignées dans le degré supérieur de l'école primaire; on s'en tiendra à celles dont l'usage est journalier.

8. La méthode de la réduction à l'unité est préférable à toute autre pour la solution des problèmes sur la règle de trois et ses applications.

N. G.

Réunion des maîtres secondaires bernois à Münsingen.

La société des maîtres secondaires bernois a eu sa réunion annuelle le 24 septembre à Münsingen. Plus de 60 membres étaient présents à l'assemblée.

M. Lämmlin, de Thoune, président de la société, ouvre la séance par un résumé des actes du comité. Les instituteurs de la Haute-Argovie avaient exprimé le désir d'admettre aux tractanda de l'assemblée générale la question de la gratuité de l'enseignement secondaire. La section jurassienne demandait qu'on discutât le rapport présenté à la réunion de Moutiers, par M. Droz, professeur à Porrentruy, sur l'application de la géométrie moderne à l'enseignement élémentaire de cette science.

Ces deux questions furent écartées par le comité, l'une comme trop spéciale, et l'autre, pour avoir été résolue affirmativement par le synode scolaire cantonal.

Plusieurs sections ayant demandé un travail scientifique, M. Fankhauser, professeur au gymnase de Berne, se chargea d'étudier les diverses transformations de forme et de couleur amenées chez les animaux et les plantes par l'influence du milieu environnant.

Trois causes, d'après Darwin, peuvent modifier l'espèce : l'hérédité, la variabilité et la lutte pour la vie (*struggle for life*).

M. Fankhauser montre par une quantité d'exemples intéressants comment la plante et l'animal relèvent le grand problème de l'existence.

Ainsi la *Drosera rotundifolia* a la feuille recouverte d'une quantité de petits poils surmontés d'un renflement sphérique, ce qui les fait ressembler à des étamines. Un insecte en quête de miel vient-il se poser sur la feuille, il est aussitôt enlacé par les poils perfides et son corps inanimé sert à la nutrition de la plante. Un phénomène analogue se produit également sur les feuilles de la sauge glutineuse (*Salvia glutinosa*) qui se rencontre en grand nombre dans les lieux ombragés des gorges jurassiques.

M. Fankhauser ayant observé la présence de deux sortes d'hydres (*Hydra fusca* et *Hydra viridis*) dans les marais des environs de Berne, se demanda quelle pouvait bien être la cause de la différence de couleur de ces deux espèces voisines. Il fit la remarque que l'hydre verte se rencontre presque toujours sur les parties supérieures d'une plante aquatique, le *Potamogeton densus*, tandis que l'hydre fauve occupe les parties basses et brunâtres.

Beaucoup de chenilles imitent le bois mort, les rameaux desséchés, la couleur des objets sur lesquels elles sont fixées. Certains papillons tâchent de ressembler aux feuilles, à l'écorce des arbres. Un lépidoptère, dont le nom nous échappe, a les ailes grandes et fragiles. Chassée par les oiseaux, l'espèce ne tarderait pas à disparaître, mais l'insecte qui a deux livrées en a réservé une spécialement pour sa protection. Quant le papillon est poursuivi, il se retourne, montre sa face inférieure et l'oiseau s'enfuit de terreur, croyant avoir devant lui un épervier aux ailes rayées.

Le professeur bernois termine par diverses considérations sur l'enseignement de l'histoire naturelle à l'école secondaire.

M. Wenger, professeur au gymnase de Thoune, présente un rapport intéressant sur les halles de gymnastique, qui désormais doivent être obligatoires dans toutes les localités possédant une école moyenne.

Un local sera mis à la disposition de l'instituteur pour l'enseignement de la gymnastique, qui doit être donné aux heures fixées par les programmes, en hiver comme en été, par la pluie, comme par le beau temps. La conservation des appareils se fait mieux sous un toit qu'en plein air.

M. Wenger, pose les conclusions suivantes :

1. Si l'enseignement de la gymnastique doit porter des fruits durables, il faut que le maître ait à sa disposition un local couvert où il puisse donner les leçons.

2. Le corps enseignant secondaire du canton de Berne soutiendra tous les efforts qui auront pour but le développement de la gymnastique.

3. Pour développer et populariser la gymnastique, on peut citer les moyens suivants :

a) l'organisation de fêtes de la jeunesse;

b) l'examen annuel de la gymnastique au même titre que les autres branches d'enseignement;

c) le dépôt à la direction de l'éducation de plans et d'appareils recommandés.

M. Spiess, professeur de gymnastique à Berne, fait circuler les modèles réduits d'un portique, d'un *reck*, de parallèles, d'une poutre appui, d'un cheval, etc. M. Spiess est le fils de Adolphe Spiess, le créateur de la gymnastique allemande.

M. Bitzius, directeur de l'instruction publique explique le point de vue auquel il s'est placé pour rendre obligatoires les halles de gymnastique. Il cite les raisons fournies par M. Wenger et les expériences faites dans le canton de Berne. La confédération a prévu l'établissement de halles et de places de gymnastique. Dans la Suisse orientale, les directeurs de l'instruction publique croient que les obligations légales seront remplies par la création de places destinées aux exercices d'été. Mais, comme dans notre canton, quand ils auront réparé et réédifié plusieurs fois des appareils qui se détériorent rapidement à l'air libre, ils en reviendront au local couvert. Tout cela, sans préjudice des accidents qui arrivent très souvent sur les places accessibles à tout le monde, avec des engins à moitié pourris.

Dans la Suisse occidentale, on préfère la halle. C'est ainsi que dans le canton de Genève on a bâti des édifices coûtant de 10 à 13 mille francs et qui servent à d'autres buts : assemblées communales, cours publics, représentations théâtrales, etc.

A la votation, les propositions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité moins une voix.

M. Heuselmann, de Bienne, se plaint des autorités scolaires supérieures du canton de Vaud, qui avaient mis au concours un cours de dessin

et qui n'ont décerné que des prix d'encouragement aux concurrents de la Suisse allemande.

M. Bitzius donne les détails les plus circonstanciés sur cette affaire que nous développerons plus tard dans l'*Educateur*.

La direction de la société fut ensuite confiée pour une nouvelle période, au corps enseignant de Berthoud.

Un modeste banquet termina cette journée dont le souvenir restera longtemps cher à ceux qui ont pris part à la réunion de Münsingen.

H. Gobat.

Exposition scolaire suisse à Zurich en 1883.

Il y aura une grande exposition suisse à Zurich en 1883.

Cette exposition embrassera une exposition scolaire. Un comité central a été élu par le Conseil fédéral et se compose de MM. Zollinger, de Zurich, directeur de l'instruction publique, président; Chavannes (Sylvius), de Vaud, inspecteur des écoles secondaires: Hardmeyer-Jenny, ancien instituteur, à Zurich; Küttel, directeur d'école, à Lucerne; Spühler, directeur d'école, à Aarau; Wettstein, directeur d'école, à Küssnacht (Zurich). Ensuite des délibérations de ce comité restreint, il a été décidé que cette exposition aurait en vue les jardins d'enfants publics, les écoles élémentaires réales, secondaires, complémentaires, les ouvrages du sexe, dont les envois seront rangés dans un ordre systématique et d'après les degrés de l'enseignement. Le point de vue cantonal est subordonné à l'idée de l'ensemble, de manière à donner au visiteur une image aussi complète que possible de L'ÉCOLE POPULAIRE SUISSE.

Les écoles du degré moyen, les universités, académies, n'étant pas dans les mêmes conditions que les établissements de l'enseignement populaire, se feront représenter par leurs programmes et les ouvrages des professeurs, rangés par branches comme les objets de l'enseignement populaire. Les travaux des élèves sont exclus en principe de l'exposition et ne pourront y être admis qu'à titre de pièces justificatives d'une méthode.

Les produits des écoles d'horlogerie, de sculpture, de vannerie, sont attribués à l'exposition industrielle; ceux des écoles d'aveugles et de sourds-muets à l'exposition des établissements de bienfaisance, Il ne sera pas fait de distribution de prix ni porté de jugement critique officiel sur l'exposition scolaire.

Les écoles privées sont admises à l'exposition.

Les moyens d'enseignement obligatoires et non obligatoires font partie de l'exposition.

Il sera accordé un emplacement approximatif de 800 à 1000 mètres pour l'exposition scolaire. Cet emplacement devra être autant que possible éloigné du bruit et de la cohue de la foule, de façon à faciliter l'étude sérieuse des objets exposés.

Sur la proposition du comité central, il lui est adjoint une grande commission spéciale pour l'organisation et la réalisation de l'exposition scolaire. Cette commission, composée d'hommes compétents dans cette ma-

tière, règlera de sa propre autorité les questions intérieures et ne se mettra en rapport avec le comité central que pour ce qui concerne la place nécessaire, les finances et toute autre question de nature générale.

Le Conseil fédéral, d'accord avec le comité central, a appelé les hommes d'école suivants à faire partie de la grande commission spéciale :

MM. von Ah, curé de Kerns (Obwald); — Berdez, professeur à l'école vétérinaire, à Berne; — Buhlmann, instituteur, Lucerne; — Chavannes, inspecteur des écoles, Lausanne; — Daguet, professeur, Neuchâtel; — Geiser, directeur de l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich; — Gunzinger, directeur du séminaire de Soleure; — Hardmeyer-Jenny, ancien instituteur, Zurich: — Hug, Arnold, professeur, Zurich; — Hunziker, professeur, Küssnacht; — Janner, Antonio, Bellinzone; — Kinkelin, H., professeur, Bâle: — Koller, A., instituteur secondaire, Zurich; — Kuhn, Albert, professeur, Einsiedeln; — Kummer, directeur du bureau fédéral de statistique, Berne; — Küttel, directeur d'école, Lucerne; — Lüthi, instituteur, Berne; — Pictet, Raoul, professeur, Genève; — Rambert, E., professeur, Lausanne; — Rebsamen, directeur du séminaire de Kreuzlingen; — Ruegg, professeur, Berne; — Spühler, secrétaire de l'instruction publique, Aarau; — Tschudi, directeur de l'instruction publique, St-Gall; — Vogt, Charles, professeur, Genève; — Welti, Winterthour; — Wettstein, directeur du séminaire de Küssnacht; — Wiget, directeur du séminaire de Coire; — Zollinger, directeur de l'instruction publique, Zurich.

Caisse de prévoyance des instituteurs du canton de Neuchâtel.

On nous communique les notes suivantes au sujet de la reddition des comptes du *Fonds de secours et de prévoyance du corps enseignant primaire du canton de Neuchâtel*, reddition qui a eu lieu à Neuchâtel le 2 juillet dernier.

Le capital, qui était au 30 juin 1880 de fr. 136943,40, s'est augmenté pendant l'année de fr. 4833. Fr. 500 ont été accordés en secours à cinq sociétaires ou veuves; 116 sociétaires ou veuves reçoivent, soit une fraction de la pension, soit la pension entière, qui est actuellement de fr. 210; il est probable que ce chiffre devra être baissé, s'il n'arrive pas de nouvelles ressources, le nombre des ayant droit s'accroissant chaque année. D'après les articles 2 et 24 du règlement, tout sociétaire doit verser pendant vingt ans une somme de fr. 25 par an pour recevoir la demi-pension après vingt ans de services et la pension entière après vingt-cinq ans.

M. Sauser, instituteur aux Verrières, président pendant l'exercice 1880-81, n'ayant pu accepter sa réélection par suite de sa nomination aux fonctions d'inspecteur des écoles, a été remplacé comme président par M. Miéville, instituteur à Travers. Les autres membres du bureau sont MM. Villommet, instituteur à Neuchâtel, vice-président: Thiébaud, instituteur au Locle, secrétaire; Calame, instituteur à la Chaux-de-Fonds, secrétaire-adjoint; Michet, notaire au Locle, caissier général. On sait que, d'après l'article 94 de la loi sur l'instruction publique primaire, ce Fonds est géré par les ayant-droit sous la haute surveillance de la Direction de

l'Instruction publique. L'Etat verse annuellement une allocation de fr. 10000. Les dons particuliers, qui avaient été autrefois assez considérables, ont cessé complètement depuis quelques années, sauf l'année dernière, où une somme de 1000 fr. avait été reçue avec reconnaissance des héritiers de feu M. Favarger-Bourgeois. Cette année, le Fonds n'a reçu aucun don particulier.

Il résulte du 41e compte de l'administration du Fonds de secours que la société a un capital de 141175 fr. 45 centimes; qu'elle a payé des pensions à 116 sociétaires et affecté à ces pensions une somme de 18700 fr. et accordé une allocation à cinq sociétaires ou veuves pour la somme de 500 fr. pendant l'exercice de 1880-81; le fonds s'est augmenté de 4833 fr. pendant le même exercice. Le compte vérifié a obtenu l'approbation de l'Etat.

Cours de répétition de Delémont.

Le principal organisateur du cours, M. Schaffter, inspecteur d'écoles à Delémont. ainsi que les excellents maîtres à qui l'on en avait confié la direction, ont compris que les longues théories, les savantes dissertations doivent en pareilles circonstances céder le pas à la pratique, non pas à une vaine et ennuyeuse routine, mais à une pratique saine et féconde, basée sur des principes vrais, sur l'expérience des éducateurs les plus distingués et sur la connaissance approfondie des facultés intellectuelles des enfants. Ils ont compris aussi qu'il était urgent de démontrer la supériorité de la méthode d'écriture-lecture sur tous les procédés employés jusqu'à ce jour pour apprendre à lire aux enfants, et de repousser enfin par des démonstrations pratiques, les attaques plus ou moins réfléchies auxquelles cette méthode a été en butte ces derniers temps.

On nous dit que les parents ne la connaissent point et ne peuvent venir en aide à leurs enfants lorsque le maître emploie les nouveaux procédés; soit, mais si les parents ne savaient pas lire, faudrait-il en conclure qu'on ne doit pas apprendre à lire à leurs fils et à leurs filles? On affirme qu'elle n'est pas applicable à la langue française. Nous ne nierons pas que son emploi ne présente des difficultés, mais l'épellation, la méthode phonétique, les systèmes Néel, Regimbeau, etc., font-ils parcourir aux instituteurs des chemins semés de roses? On insinue que c'est une importation allemande, que l'introduction de cette méthode dans nos écoles constitue une tentative de germanisation du Jura; mais oublie-t-on ou ne sait-on pas que ce sont les écrits et l'exemple d'un Français, Jacotot, qui ont donné naissance à l'écriture-lecture? On ajoute enfin que le manuel introduit dans nos classes est défectueux; mais qui donc empêche de l'améliorer ou de lui en substituer un autre?

Elevons-nous au-dessus de ces préjugés ou de ces erreurs et reconnaissons que cette méthode est la plus rationnelle, qu'elle est la plus intéressante et la plus instructive, qu'elle seule permet d'occuper les enfants de 6 à 7 ans d'une façon à la fois utile et agréable. Nous allons essayer de le démontrer.

Lorsque J.-J. Rousseau, dont les sophismes ne sauraient faire oublier

les pensées neuves et vivifiantes, non plus que la profondeur et l'originalité des vues, disait dans son *Emile :*

« Les premières facultés qui se forment et se perfectionnent en nous sont les sens; ce sont les premières qu'il faudrait cultiver; » lorsque dans le même ouvrage, il disait encore : « Ne substituez jamais le signe à la chose que quand il vous est impossible de la montrer, » il exprimait des idées sages et aujourd'hui incontestées dans le monde des éducateurs. Lorsque Pestalozzi, dont Rousseau a été l'un des inspirateurs, enseignait que l'instituteur doit développer harmoniquement toutes les facultés des enfants et que ces facultés ne se développent que par l'exercice, il proclamait une vérité aussi incontestable que les précédentes. Lorsque, d'un autre côté, nous affirmons qu'il est plus naturel d'apprendre aux enfants à exprimer par écrit leurs propres pensées avant que de les exercer à lire les pensées d'autrui, qu'il n'est pas sage de leur enseigner à la fois l'alphabet graphique et l'alphabet typographique, nous croyons exprimer des jugements parfaitement fondés. Or, tous ces principes et d'autres non moins importants, trouvent une application constante dans la méthode d'écriture-lecture.

Après avoir cultivé, dans des exercices préparatoires, les sens, les organes de la parole et la main des enfants, l'instituteur formule lui-même ou fait trouver une phrase exprimant une pensée compréhensible pour les enfants auxquels il s'adresse; dans cette phrase, il a soin de faire entrer un mot représentant une chose qu'il leur montre ou une idée qu'ils peuvent percevoir; ce mot renferme un son qu'il leur fait saisir et dont il leur fait connaître le signe; ce signe, c'est une lettre, une syllabe qu'il écrit, qu'il leur fait écrire ensuite, qu'enfin il leur fait lire sur l'ardoise ou dans le livre de lecture dont la première partie est imprimée en caractères graphiques ou manuscrits. Les exercices auxquels donnent lieu les différentes parties d'une leçon d'écriture-lecture lui permettent ainsi de faire appel à toutes les facultés des enfants de 6 à 7 ans : la vue, l'ouïe, les organes de la parole, la main, l'attention, la réflexion, la mémoire, le jugement lui-même, toutes ces forces sont mises en activité.

Que les champions de l'épellation ou de la méthode phonétique veuillent bien nous dire si leurs procédés contribuent autant que ceux-là au développement général des enfants, et s'ils sont marqués au même degré au coin du bon sens et de la raison.

Nous les prions aussi de bien vouloir mettre en parallèle deux classes de jeunes enfants : l'une, condamnée à psalmodier la fastidieuse complainte du bé-à-ba dans de petits livres qui sont pour eux aussi incompréhensibles que le seraient pour nous des ouvrages chinois; l'autre, composée d'élèves appelés à trouver par eux-mêmes des phrases, des mots, des syllabes, des sons, à les décomposer et à les recomposer, à montrer et à combiner les lettres à l'aide desquelles on les représente, à écrire ainsi par eux-mêmes des mots et des phrases. Dans l'une règnera l'ennui, l'occupation passive et stérile; dans l'autre, le plaisir, le développement intellectuel. Les leçons d'écriture-lecture, si habilement dirigées par M. Péquignat, sont la preuve de cette dernière affirmation. Nous avons vu les jeunes élèves des classes élémentaires de Delémont

assister avec un véritable plaisir à ces leçons, et nous avons pu constater que l'emploi de la nouvelle méthode leur a fait faire en peu de temps des progrès très sensibles.

Que M. Péquignat et ses élèves eussent fait triste figure avec le bé-à-ba! Ne voit-on pas, d'ailleurs, que les enfants instruits à l'aide de cette méthode apprennent en même temps à parler, à écrire, à dessiner, à lire et qu'ils peuvent mettre ces connaissances en pratique dans de nombreux exercices de prononciation, de lecture et d'élocution, d'écriture et de dessin, de dictée et de copie. Aussi, l'instituteur qui a plusieurs sections à diriger, peut-il aisément occuper ses jeunes élèves d'une manière à la fois utile et variée pendant qu'il s'occupe des plus âgés; tout en les développant, il leur inspire en outre le goût du travail, l'habitude de la discipline et l'amour de l'école. Les anciennes méthodes, on en conviendra, ne peuvent faciliter à un aussi haut degré la tenue d'une classe réunissant plusieurs sections. Aussi croyons-nous que la campagne entreprise à Delémont en faveur de l'écriture-lecture s'est terminée par une victoire, et que, au jugement de tous ceux qui ont assisté au cours, l'épellation et la méthode phonétique ont définitivement succombé.

Bx.

Instruction publique en France.

Parmi les écrits périodiques de ce pays, nous aurions grand tort d'oublier le *Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire de Paris*, fondé en 1815 et qui alors déjà contribuait beaucoup à répandre une certaine culture en introduisant l'enseignement mutuel. C'est même des chefs de cette société que le P. Girard reçut cette méthode qu'il appelait *un présent du Ciel*. Sans doute l'esprit de la Société et du journal a bien changé depuis. Mais les sociétaires actuels, comme les anciens, et sur une plus grande échelle qu'eux, encouragent les écoles, fondent des cours, instituent des concours, couronnent des ouvrages et publient des comptes-rendus de livres parmi lesquels nous avons le chagrin de compter le *Loto parisien*, d'un M. Abel Pagès. Malgré tout notre désir de rendre l'instruction attrayante, il nous est impossible de souscrire au jugement favorable que porte de ce jeu un sociétaire, en ce sens que nous réprouvons l'idée comme un abus de l'intuition et de la méthode attrayante appliquée à la *Table de multiplication*. Nous voyons, par les rapports du comité des fonds de M. Butes, que la Société possède fr. 51112,55.

Le bulletin consacre un assez long récit au Congrès de Bruxelles et nous dit entre autres qu'il y a été proclamé cette règle que le chiffre des élèves d'une école ne devrait pas dépasser 58. On nous apprend aussi que M. Jean Macé le fondateur de la Ligue française de l'enseignement, a demandé que les exercices militaires fassent partie du programme des écoles d'adultes. Il a été applaudi et vivement combattu tout à la fois. On lui reproche de donner dans le militarisme.

Le bulletin de janvier-février contient un aperçu du budget très instructif. En voici quelques faits et quelques chiffres. En 1852, le budget

de l'instruction publique était de fr. 21,900,000. En 1875, il était de fr. 32,662,000. En 1881, il sera de fr. 63,738,000. Il y a aujourd'hui 81 écoles normales d'instituteurs, y compris celles d'Oran et de Constantine. Il n'y a plus que 7 départements qui n'aient pas d'éceles normales. Les écoles normales d'institutrices sont au nombre de 24 et 14 autres sont décrétées en principe. Les écoles normales coûtent en moyenne 250000 fr. Les écoles normales confiées précédemment aux congréganistes ont passé entre les mains des laïcs.

La subvention de l'Etat aux communes pour l'entretien de leurs écoles est de fr. 16,952,200 Les bibliothèques scolaires et communales sont l'objet de la sollicitude du pouvoir.

La gratuité absolue de l'enseignement primaire a été proposée dans la séance du sénat du 5 mars 1881 et a passé comme à la chambre des députés. C'est ce que nous apprenait déjà le *Journal général de l'instruction publique*, du 14 mars 1881.

Si l'instruction populaire est, comme de juste, l'objet des faveurs de la république, on pourrait, à en croire un écrivain philosophique, M. Francisque Bouillier, qu'il n'en est pas de même de l'Université que ce membre de l'institut accuse M. Ferry d'amoindrir et de ridiculiser. C'est à propos de l'article 7 et de la lutte contre les écoles congréganistes. M. Bouillier a publié tout un volume à ce sujet. Au point de vue purement pédagogique, il s'élève : 1° contre le retranchement de deux ans de grec et de latin; 2° contre l'idée d'enseigner le vieux français avant qu'on sache le *bon français*, c'est-à-dire en cinquième; 3° contre l'idée de faire la biographie de Mirabeau en huitième; 4° contre la suppression de l'histoire sainte et contre l'étude des Aryas et de Manou en sixième; 5° contre ce qu'il appelle le débordement de l'histoire naturelle depuis la huitième.

A. Daguet.

Education britannique.

Dans son numéro du 11 mars, le *Teacher* de Londres communique à ses lecteurs quelques passages d'un poème (si on peut appeler cet écrit un poème) où un M. Heywood, de Manchester, a eu l'*heureuse* idée de mettre en vers l'histoire d'Angleterre. En voici un échantillon en français; il s'agit des rois anglo-saxons :

Ethelred, le cinquième, expire en combattant;
Mais, après lui, d'*Alfred* vient le règne éclatant.
Edouard, le septième roi, n'était pas aussi sage;
Mais Athelstan relève et commerce et courage.

Des rimeurs de cette force se sont aussi escrimés sur l'histoire de France. La géographie a eu le même honneur, et cette géographie, de même que cette histoire en vers (nous n'osons pas dire poétique) florissaient dans certaines écoles congréganistes dont elles faisaient les délices.

Le *Teacher* fait précéder les citations du rimeur historique de Manchester de considérations ironiques sur la valeur des pièces historiques de Shakespeare où le grand duc (on appelle ainsi le fameux Marlborough et non Wellington; ce dernier est le duc d'acier) témoignait avoir appris tout ce qu'il savait de l'histoire de son pays.

Il s'est formé en Angleterre un *parti avancé* qui travaille avec énergie à la propagation de l'instruction populaire et à la défense de ses intérêts. Il s'agit d'ouvrir une souscription très étendue, d'établir un contrôle des associations par un pouvoir exécutif, d'intéresser le public aux matières scolaires, enfin d'obtenir une représentation au Parlement pour les instituteurs et de résister à l'oppression. Mais cette société ou ce parti serait circonscrit à ceux qui ont enseigné dans les écoles élémentaires ; ce qui doit en diminuer non-seulement le nombre, mais encore la signification et accuse en même temps une étroitesse peu digne d'un parti qui s'appelle avancé.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Isely, régent à Essert et Champvent, une lettre qui vient à l'appui des idées émises par M. Colomb. Il signale plusieurs exemples à l'appui, entre autres le mot *cloporte*, qu'il a trouvé désigné comme un insecte dans de petits dictionnaires, ceux de Hocquart, de Gattel, de Larousse. « Voilà donc, dit M. Isely, trois dictionnaires que leur bon marché met à la portée de toutes les bourses et qui perpétuent d'édition en édition une définition abandonnée. Messieurs les enseignants, tirez-vous de là comme vous pourrez. »

On pourrait peut-être objecter à M. Isely que celui qui veut réellement savoir ne peut pas se contenter des livres qu'il critique avec tant de raison, mais qui ne peuvent faire autorité dans la matière.

Nous recevons une autre correspondance de M. Collaud, instituteur à Buda-Pest, et qui voudrait qu'à l'école normale on fît du latin et même un peu de grec, afin que l'aspirant-instituteur pût remonter à la source. Cette connaissance très incomplète des langues anciennes ne ferait pas de l'instituteur un philologue et le fourvoierait au lieu de l'instruire. C'est la langue actuelle surtout que l'instituteur élémentaire doit étudier et qu'il doit apprendre à manier de vive voix et par écrit. Et c'est par l'étude des modèles qu'il y arrivera. Qu'il y joigne l'étude attentive des grammaires historiques et de la grammaire comparée, et il en saura suffisamment.

La comparaison du grec et du patois fribourgeois fournit à M. Collaud l'occasion d'une remarque piquante. C'est au sujet du mot grec ancien *koniklos* (lapin) et *kouneli*, dans le grec moderne, qu'il rapproche du mot *counelé* en usage à Fribourg pour désigner cet animal. Mais, comme le fait observer M. Collaud, il y a dans le patois bien d'autres mots qui ont leurs analogues dans le grec.

Gotha, 6 octobre 1881.

Dans les lignes que je vous ai envoyées et qui ont paru dans le numéro du 1er octobre, les mots *Méthode toute mécanique* doivent être remplacés par *Méthode toute théorique*, et le nom *Hœreb* par *Havet*.

Une institutrice suisse.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Le comité central du *Schweizerische Lehrerverein*, réuni à Zurich les 29 et 30 septembre, sous la présidence de M. Gunzinger, directeur de l'école normale de Soleure, a discuté la question de l'orthographe, à l'ordre du jour dans la Suisse allemande. En second lieu, il avait à élire deux rédacteurs de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, en remplacement de M. Wyss, inspecteur d'écoles de Berthoud, et de M. Gœzinger, professeur à St-Gall, démissionnaires. Il a fait choix, à la grande majorité, de M. Wettstein, directeur de l'école normale de Küssnacht, et de M. Ruegg, ancien directeur de l'école normale de la partie allemande du canton de Berne, et actuellement professeur de pédagogie à l'université de Berne. Le choix de M. Wettstein, comme rédacteur en chef de la *Gazette scolaire*, aura pour résultat la fusion de la *Lehrerzeitung* et du *Beobachter*, plus *avancé*, comme on dit, ou plus *hardi* que le précédent, dans la manifestation des idées positivistes.

Jura bernois. — Le *Berner-Schulblatt* du 1er octobre nous apprend qu'un cours de répétition a eu lieu à Delémont, où il a été suivi par 46 institutrices et 6 instituteurs. M. Allemand, aujourd'hui maître à l'école normale de Porrentruy, donnait les leçons de langue et d'intuition. M. Péquignat, instituteur à Renan, enseignait la méthode qui consiste à faire marcher de front la lecture et l'écriture; M. Grogg, maître à l'école normale de Delémont, le chant, et M. Schaffter, inspecteur d'écoles, a dirigé le cours avec tact et bonne humeur.

Les institutrices témoignent, dit la feuille que nous citons, d'idées *neuves* et pratiques. Le correspondant jurassien du journal bernois devrait bien nous en faire part. Les idées neuves sont rares par le temps qui court, et il serait juste d'en faire profiter tout le corps enseignant et les amis de l'instruction.

Zurich. — Un cortège aux flambeaux a eu lieu à Winterthour en l'honneur de l'honorable et habile directeur démissionnaire, M. Autenheimer, qui reste professeur. Comme directeur, il a été remplacé par M. Langsdorff.

Lucerne. — Dans l'assemblée de la société pour l'éducation du sexe, qui a été tenue dans cette ville le 17 septembre, M. le recteur Schaginhaufen, de St-Gall, a lu un rapport sur *la participation des femmes à l'enseignement public*. M. Dula avait envoyé un rapport dans le même sens. Les sœurs enseignantes ont été défendues dans cette réunion par M. le conseiller d'Etat Fischer et M. Schmid.

(*Pædagogischer Beobachter*, de Zurich.)

— M. Œbi, chanoine du chapitre de Beromünster et ancien professeur, est mort dernièrement. M. Œbi est connu par quelques travaux historiques importants, une notice critique, entre autres, sur la reine Agnès de Hongrie, calomniée par les historiens et par la traduction d'une des premières éditions de l'histoire de la Suisse de M. Daguet. Cette traduction première conservait presque entièrement le texte de l'auteur. Mais dans

une édition subséquente, le texte fut altéré dans un sens ultramontain, et le nom de l'auteur disparut du titre. Dans la préface de cette seconde traduction, M. Œbi a cherché à excuser cette manière de faire et nous apprend que c'était par le conseil du célèbre historien suisse Kopp, son compatriote lucernois, qu'il avait entrepris sa première traduction.

Avant d'appartenir au parti catholique et au sacerdoce, M. Œbi avait exercé les fonctions de professeur à l'école cantonale d'Aarau. Alors radical de l'école politique de Troxler, il prenait part aux assemblées populaires et s'y faisait remarquer par son ardeur.

Bale. — La société des maîtres de gymnases a eu sa 22e réunion annuelle à Bâle, sous la présidence d'un M. Burckhardt. Deux autres membres de la même famille ont lu également des travaux à cette assemblée. Les sujets traités par les trois MM. Burckhardt étaient : 1° la physique au service de l'instruction avec démonstration; 2° l'enseignement de l'histoire dans les gymnases; 3° le théâtre d'Augusta Rauracorum.

Argovie. — La ville de Zofingue possède depuis vingt cinq ans une société pour l'entretien des enfants pauvres et dont le capital est de 188,257 fr. Grâce à cette fondation, 350 enfants pauvres et abandonnés ont pu, pendant ce quart de siècle, être entretenus et élevés au sein de familles honnêtes.

Variété.

Toast de M. Daguet à la Suisse allemande.

(Porté au banquet de la Société d'utilité publique, à Neuchâtel, le 20 septembre 1881.)

Nous avons de grandes obligations à la Suisse allemande. Car non-seulement elle a vu naître la Société d'utilité publique en 1812, mais un demi-siècle auparavant, elle donnait naissance à une société qu'on peut appeler la plus illustre de toutes, sans exception, parce qu'elle est non-seulement la plus ancienne, mais la mère de toutes les associations patriotiques et philantropiques qui ont surgi sur le sol suisse depuis 1760. Je veux dire la Société helvétique ou de Schinznach, comme on la nomme. Cette société n'était formée que d'un petit nombre d'hommes, mais ce petit nombre était l'élite des cantons.

Et la Confédération suisse elle-même, où a-t-elle vu le jour sinon dans la Suisse allemande? N'est-ce pas là qu'elle a trouvé son berceau, son foyer et son plus fort boulevard?

C'est aussi dans la Suisse allemande qu'il faut chercher notre première littérature nationale, c'est-à-dire nos plus anciennes chroniques, nos ballades guerrières et nos inscriptions monumentales et cette inscription belle entre toutes que nous avons cherché en vain à traduire en français dans son laconisme naïf et profond :

Wo Demuth weint, wo Hochmuth lacht,
Wurde der Schweizerbund gemacht.

Il n'y a guère à ce fait qu'une exception en faveur de la Suisse fran-

çaise et cette exception, chose digne de remarque et d'admiration, c'est Neuchâtel qui nous la fournit. Je veux parler de ce chanoine patriote du XVe siècle, Hugues de Pierre qui, *suisse de cœur,* à une époque et dans un coin de terre où l'on ne s'attendait guère à le trouver, décrivit en si beau français, en un français héroïque et épique comme il n'y en a point en France même, la guerre de Bourgogne. Ce Hugues de Pierre, ainsi que l'a très bien dit un jeune et brillant écrivain dans la *Gazette de Lausanne,* peut donc réellement être appelé le père de notre littérature française. Car nous avons une littérature et nous y tenons comme à un trésor, ainsi qu'à la belle, lumineuse et riche langue française en général. Nous désirons la conserver pure de tout alliage, de toute invasion étrangère ou funeste à son heureux génie. « La langue, dit un grand écrivain, est chose sacrée; c'est l'âme d'un peuple. »

Mais ne croyez pas que la diversité de langage fasse tort à notre patriotisme suisse. Rappelez-vous seulement l'élan généreux des populations romandes en 1838, en 1856 et toutes les fois que nos frontières ont été menacées et l'indépendance nationale mise en péril. En 1838, l'enthousiasme de Genève et de Vaud a entraîné toute la Suisse allemande.

Ce n'en est pas moins un devoir impérieux de patriotisme pour nous tous Suisses français et en particulier pour les membres de la Société d'utilité publique de travailler au rapprochement des deux langues, des deux races. Et quel meilleur moyen aurions-nous de rapprochement que d'étudier de plus en plus la langue de nos aînés, comme il est à désirer qu'ils étudient aussi celle de leurs cadets. Nous ne pouvons que gagner tous à ce salutaire et vraiment libre échange.

Un jour, c'était dans un banquet de la Société d'utilité publique, à Genève, emporté par mon ardeur helvétique je m'écriai : *On ne peut être un bon Suisse sans savoir l'allemand.* Mon voisin de table, qui n'était autre que l'illustre général Dufour, me dit à l'oreille : « Croiriez-« vous que je ne sais pas l'allemand? Et j'en ai honte, car je suis né à « Constance sur terre allemande, où mon père s'était réfugié en 1782, « après avoir quitté Genève en proscrit avec les chefs des représentants « menacés de mort par l'intervention de troupes étrangères. »

Depuis ce jour, je n'ai plus osé dire qu'il fallait savoir l'allemand pour être un bon suisse. Toutefois, si le grand patriote Dufour ne savait pas l'allemand, il en avait du moins un vif regret. Bonne leçon pour ceux de nos concitoyens de la langue française qui, le voulant et le pouvant, n'ont pas étudié la langue de nos frères allemands, c'est-à-dire la langue des origines de la Suisse, en même temps que celle de ces esprits supérieurs que la Suisse allemande a eus en si grand nombre au siècle dernier et dont les œuvres magistrales respirent souvent un si noble, si grandiose et si profond patriotisme.

Buvons donc, Messieurs, à la Suisse allemande et à l'union toujours plus intime de tous les Suisses, quelle que soit leur langue, dans le culte du bien, de l'utile, allié à celui du beau, du vrai et du juste.

PARTIE PRATIQUE

DE L'ANALYSE.

M. C. Ayer, professeur à l'Académie de Neuchâtel, vient de publier une troisième édition de sa *Grammaire comparée de la langue française*, dont la première, parue en 1876, fut analysée, ici même, dans un article intitulé : *Un livre à méditer*. Ce nouveau volume, entièrement refondu et considérablement augmenté, (il a 624 pages) est une œuvre fort distinguée qui fait le plus grand honneur à son auteur, notre savant compatriote, et qui doit contribuer certainement au progrès des études grammaticales et de la connaissance de la langue française. C'est un code, une encyclopédie grammaticale, méritant, plus que ses aînées encore, la qualification de « vrai *thesaurus* d'observations, que décernait à la première édition M. Amiel, professeur à l'université de Genève, et qui deviendra le *vade mecum* de toute personne qui enseigne ou qui veut étudier à fond la langue française. Nous donnons ici, en abrégé et sous forme de leçon, le système d'analyse recommandé par M. Ayer (1).

L'analyse *grammaticale* est l'analyse des éléments du langage, c'est-à-dire des mots considérés isolément ou quant à leur liaison dans le discours comme membres de la proposition.

La première s'appelle analyse *lexicologique* ou *étymologique* et la seconde *syntaxique*.

I. ANALYSE LEXICOLOGIQUE.

L'analyse *lexicologique* étudie les mots dans leurs éléments matériels, les *sons* dans leur *flexion* et dans leur *formation* par dérivation ou composition. Exemple : *Le cocher étrillera les chevaux.*

Cocher, nom commun de personne, formé du nom de chose *coche*, voiture, au moyen du suffixe *ier* ou *er* : *coch*-ER.

Etrillera, verbe transitif au futur par la composition de l'infinitif avec le présent du verbe *avoir* : *étriller*-A ; le *l* mouillé est marqué dans ce mot par *ll*..

Chevaux, pluriel du nom commun *cheval*, par le changement de *al* en *aux*. Dérivés populaires : *chevalet*, *chevalier*, *chevalerie*, *chevaleresque*, *chevaucher* ; dérivés savants : *cavale*, *cavalier*, *cavalerie*.

II. ANALYSE SYNTAXIQUE.

Analyser une proposition, c'est la décomposer dans ses éléments (grammaticaux) ou mots, et dire la nature, la forme et le rôle ou la fonc-

(1) A propos de la nouvelle édition de la Grammaire comparée, de M. Ayer, M. G. Boss, au Locle, nous écrit pour féliciter l'auteur de son remarquable travail et surtout du vœu exprimé par lui que l'on en vienne, une bonne fois, à une orthographe rationnelle des noms propres dans ce sens que, tant qu'on les écrit avec une lettre majuscule, ils ne prennent jamais d's, mais qu'ils prennent le signe du pluriel quand ils deviennent noms communs et perdent la majuscule. Nous sommes entièrement de l'avis de notre correspondant, et la preuve c'est que nous avons publié *in extenso* les judicieuses observations de M. Ayer dans le numéro de l'*Educateur*, du 1er août 1880 (page 244).

tion de chacun d'eux. Mais pour bien faire connaître le rôle que les mots jouent dans le discours, il est nécessaire de décomposer d'abord la proposition dans ses différents termes, de trouver le sujet et le prédicat, ainsi que les membres accessoires (complément, circonstanciel, attribut) s'il y en a. L'analyse grammaticale implique donc ce qu'on appelle communément l'*analyse logique;* c'est pourquoi il convient de réunir ces deux espèces d'analyse sous la dénomination commune d'*analyse syntaxique.*

Proposition simple. L'analyse de la proposition simple doit indiquer : la *nature* des mots, leurs *formes* grammaticales (pour les mots variables seulement) et leur *fonction* dans la phrase.

Analyse détaillée. Ex. : *Obéis aux lois*, c'est-à-dire : *Tu* (sous entendu) *obéis aux lois.*

1. *Tu*, pron. pers. conj.. 2e pers. sing., sujet sous-entendu de 2.
2. *Obéis*, verbe intrans. impér., 2e p. sing., prédicat de 1.
3. *aux* = *à* préposition, invariable, marque un rapport entre 5 et 2.
4. *les* art. déf. fém. plur. individualise 5.
5. *lois*, nom com. fém. plur. compl. indir. de 2.

Proposition composée. Analyser la phrase composée, c'est la décomposer dans ses éléments qui ne sont plus les mots, mais les *propositions*, en indiquant la *nature*, la *forme* et la fonction de chacune d'elles. Exemple :

Un philosophe ancien voulait *qu'*on priât à haute voix, *afin que* chacun pût se convaincre *qu'*on ne demandait rien aux dieux *dont* on eût à rougir.

Cette phrase de subordination renferme les propositions suivantes :

1. *Un philosophe ancien voulait.* Prop. principale. *Un philosophe*, sujet déterminé par *ancien; voulait*, prédicat verbal, à l'indicatif, parce qu'il marque un fait.

2. *Qu'on priât à haute voix.* Prop. substantive exprimant le régime direct du verbe *voulait*, auquel elle est liée par la conj. *que. On*, sujet; *priât*, prédicat verbal, au subj. parce qu'il dépend du verbe de volonté *voulait; à haute voix*, circonstanciel de manière.

3. *Afin que chacun pût se convaincre*, Prop. adverbiale de but. liée au verbe de la principale par *afin que. Chacun*, sujet; *pût*, prédicat verbal, au subj. à cause de *afin que; convaincre*, régime direct de *pût; se*, régime direct de *convaincre.*

4. *Qu'on ne demandait rien aux dieux.* Prop. accessoire de 2e rang, substantive, exprimant le régime indirect du verbe *convaincre*, auquel elle est liée par la conj. *que. On*, sujet; *demandait*, prédicat verbal, à l'ind. parce qu'il dépend du verbe déclaratif *se convaincre; rien*, régime direct (accusatif); *aux dieux*, régime indirect (datif).

5. *Dont on eût à rougir.* Prop. accessoire de 3e rang. adjective déterminative. liée au pronom indéfini *rien* par le relatif *dont. On*, sujet; *eût*, prédicat verbal, au subj. parce qu'il dépend d'une prop. négative; *à rougir*, régime direct de *eût; dont*, régime indirect de rougir.

Problèmes donnés aux examens pour l'obtention du brevet primaire.

A Neuchâtel.

Aspirants.

1° Le périmètre d'un triangle rectangle mesure 18 m. La somme des carrés des trois côtés est égale à $112^m,50$. Déterminer, d'après ces données, la longueur des trois côtés, le rayon du cercle circonscrit au triangle et la hauteur correspondante à l'hypoténuse.

2° La circonférence de la base d'un cône droit a une longueur de $3^m,62$ et les génératrices font avec le plan de la base un angle de 60 cm. Calculer la surface totale et le volume du cône.

3° *Théorie.* Division des fractions ordinaires.

Aspirantes.

1° Un rentier place les deux tiers d'un capital à 4 % pendant 2 ans 6 mois et le reste à 6 % pendant 3 ans 4 mois. Le total des intérêts provenant de ces deux placements représente la valeur légale d'un cube d'argent pur ayant $1^{dm},2$ de côté. Déterminer, d'après ces données, 1° la valeur du cube d'argent; 2° les deux parties du capital placé et le capital entier. (Un mètre cube d'argent pur pèse $10^k,5$.)

2° Un homme travaillant seul ferait un ouvrage en $2\frac{1}{2}$ jours; sa femme seule le ferait en $2\frac{2}{3}$ jours, et enfin leur enfant mettrait $4\frac{4}{9}$ jours. Si on les emploie tous les trois ensemble, en combien de jours l'ouvrage sera-t-il achevé?

3° *Théorie.* Multiplication des fractions ordinaires.

A Lausanne.

Aspirants.

1° Un prodigue a fait un héritage de 54328 fr. Il place cette somme à $4\frac{1}{2}$ %; à la fin de chaque année il prélève fr. 5218,60. Au bout de combien d'années son capital sera-t-il réduit à 0? (On établira la formule et on fera le calcul.)

2° Un entrepreneur achète un tas de sable ayant la forme d'un prisme triangulaire tronqué et reposant sur le sol par une de ses faces rectangulaires. La longueur du rectangle est de $4^m,8$, la largeur, $1^m,75$, l'arête supérieure vaut $1^m,5$, et la distance de cette arête au plan de la base est de $1^m,7$; le mètre cube de sable sur place coûte fr. 2,80, et le transport d'un voyage de 750 dm^3 coûte fr. 1,25. Quel est le prix de ce sable rendu au chantier?

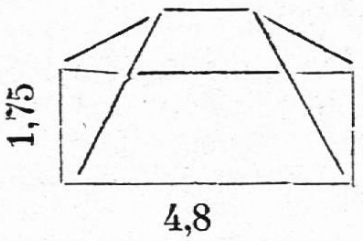

Aspirantes.

1° Une lingère achète six pièces de toile longues chacune de $42\frac{2}{3}$ m. et à fr. 1,20 le mètre; cette toile, plongée dans l'eau, perd le 4 % de sa longueur. Elle confectionne cette toile en chemises, pour chacune desquelles il faut $3^m,072$ de toile; le prix de la façon d'une chemise est évalué à fr. 5,60; le fil et les boutons exigent une dépense égale à $\frac{1}{5}$ du prix de la toile. En revendant les chemises pour le prix total de fr. 1010,40, on demande le bénéfice par chemise.

Réponse aux questions posées dans le n° 17.

Nous avons reçu des réponses de M. E. P., au Locle. de Mlle E. Gabus, également au Locle, et de M. P., à la Chaux-de-Fonds. M. E. P. a traité seulement la question du rôle de l'accent circonflexe; il l'a fort bien expliquée, mais son travail excède trop les limites d'un article de ce genre pour que nous puissions le donner. Nous publions, en les annotant, les réponses de M. P., à la Chaux-de-Fonds :

1re question. On peut lire dans les *Voix intérieures* de V. Hugo un charmant morceau adressé à des enfants ou, comme le dit le grand poète, *A des oiseaux envolés*. Nous y trouvons ces vers remarquables :

Moi, je suis resté seul, toute joie ayant fui,
Seul avec *ce pédant* qu'on appelle l'ennui.

La périphrase est assez significative (1), d'autant plus que *pédant* signifie originairement pédagogue (je vous en demande pardon, mes chers confrères). Lafontaine dit aussi quelque part :

Et ne sais bête au monde pire
Que l'écolier, si ce n'est le pédant.

L'immortel fabuliste a un style excessivement riche en images et en périphrases poétiques. Citons les suivantes :

« Le héraut du printemps » désigne le rossignol (IX, 16).

Les grenouilles, si souvent en scène, sont tantôt « la gent marécageuse, » tantôt « les citoyennes des étangs, » tantôt « les filles du limon, » ailleurs encore « le peuple coassant. »

Le renard, antique héros d'Esope, de Phèdre et des *fabliaux*, est généralement gratifié de l'épithète de « galant, » dans un cas spécial « d'écornifleur » (X, 1); une fois Lafontaine l'appelle « l'hôte des terriers » (XI, 5).

Quant à la lune, dans cette même fable du *Loup et du renard*, elle est pittoresquement dépeinte en ces termes : « l'orbiculaire image. » Plus bas, nous trouvons ce beau vers :

De l'astre au front d'argent la face circulaire.

2e question. L'accent circonflexe a un double emploi : 1° il indique la suppression d'une lettre, surtout du *s*, exemples : *apôtre*, du latin *apostolus ; évêque*, de *épiscopus* ; gaîment, pour gaiement; âme, pour aame; 2° il marque l'allongement d'une voyelle sans suppression de lettre : pôle, cône, etc.

(Voir Ayer, *Grammaire usuelle*, page 38.)

3e question. La science des Humboldt et des Ritter nous apprend que

(1) Oui, mais elle l'est davantage encore dans les vers qui suivent et qui forment la périphrase :

Car depuis le matin, assis dans l'antichambre,
Ce docteur, né dans Londres, un dimanche, en décembre,
Qui ne vous aime pas, ô mes pauvres petits,
Attendait, pour entrer, que vous fussiez sortis.

Londres occupe le centre de l'hémisphère continental; de là peut-être son rôle capital dans l'histoire de la civilisation (1).

PHRASES A CORRIGER.

1° Pour son air de *Madame l'Archiduc*, elle portait une robe Restauration, en satin crême, garnie de falbalas d'or avec un ridicule au côté. Corsage duchesse de Berry.

2° En réponse, le Gavardie entonne un refrain sur l'intolérance du Président, qui vous lui cingle un joli rappel à l'ordre.

3° On a fait entendre clairement au roi des Hellènes que l'Europe, toute sympathique qu'elle soit à la Grèce, n'entend pas être à la merci de ses prétentions belliqueuses.

4° Sur le char, pas une couronne, pas une fleur, pas un feuillage, rien qui mit un sourire ou un parfum sur la lourdeur des draperies noires pleurées d'argent.

5° Mais la chambre, du moins aura gardé les cordons de la bourse, devant lesquels, fussent-ils têtus comme des ânes rouges, tous les pouvoirs présents et passés ont toujours fini par capituler.

6° Nous savons tous où l'art commence et finit; nous n'avons pas trouvé et nous ne trouverons jamais la limite qui sépare le peintre du vitrier, le statuaire du modeleur, le graveur du bousilleur aquafortiste, le musicien du musicastre, l'écrivain du gâcheur de papier.

7° Ce que le Louvre a été mis dedans, grâce à l'inexpérience ou au bon plaisir de ces acheteurs irresponsables, il est difficile de s'en faire une idée.

8° Malgré cette vie enfiévrée, malgré cette course brides abattues vers l'inconnu, malgré cette chasse furibonde donnée à l'avenir, il est toujours un instant de calme durant lequel, croyant ou athée, l'homme s'arrête, songe et se souvient.

9° Il s'est trouvé dans la presse quelques empêcheurs qui sont absolument résolus à ne pas laisser s'en aller en os de boudin, malgré les fêtes du Noël, cette affaire Cissey, infiniment plus intéressante que l'affaire Girardin.

10° Dans l'antichambre se tiennent deux valets de pieds à la livrée verte impériale bien connue, seul souvenir qui subsiste des splendeurs du Palais-Royal.

11° Nous ne sachons pas quel meilleur candidat pourraient trouver les électeurs de Seine-et-Oise, et nous espérons encore qu'ils sauront faire violence aux scrupules de notre ami.

12° M. Jules Favre avait renoncé depuis trop longtemps aux grands rôles de la vie politique pour que sa mort soit un événement.

(1) En effet, si l'on divise la terre en deux hémisphères ayant respectivement pour point central Londres et l'île Antipodes près de la Nouvelle-Zélande, le premier renferme les neuf dixièmes des terres et l'autre presque tout l'océan. Cette position de Londres, au centre même des nations, peut servir à expliquer, en grande partie, sa grandeur et sa prospérité.